



**La Migration de Ville en Ville dans la région Méditerranéenne**  
Dialogue, Connaissance et Action  
**Rencontre Thématique Pair à Pair:**  
Logement Social et Aménagement Urbain pour les Migrants  
Amman, du 25 au 26 avril 2017

# Logement Social et Aménagement Urbain: villes Inclusives pour les Migrants

## 1. Introduction

Les schémas migratoires spontanés supposent un défi social, culturel et économique tant pour les communautés hôtes que pour les communautés originaires. Dans ces situations, les migrants sont souvent exclus des opportunités offertes par les villes, par exemple en termes d'accès aux services sociaux et de base tels que le logement. Néanmoins, à travers des bonnes interventions politiques et des stratégies préventives, les communautés hôtes et les communautés originaires peuvent capitaliser sur la mobilité inéluctable des personnes.

Le projet sur la migration de ville en ville dans la région Méditerranéenne a déjà abordé certaines des questions les plus pressantes auxquelles sont confrontés les migrants, comme la cohésion sociale et l'importance du dialogue social<sup>1</sup>; la volonté institutionnelle pour les migrants de bénéficier des opportunités offertes par les villes dans le cadre des droits de l'homme dans les domaines des services de base<sup>2</sup> et de l'emploi<sup>3</sup>; et, plus récemment, la nécessité pour les autorités et les parties prenantes d'adopter des stratégies pour des groupes cibles spécifiques tels que les réfugiés dans un cadre plus large d'inclusion.

**Le logement est l'un des besoins humains les plus fondamentaux**, mais son insuffisance ou absence peuvent accentuer les inégalités et entraver la mobilité sociale. Le logement a également une influence majeure sur les options d'emploi pour les migrants, leurs opportunités en matière d'éducation, leurs interactions avec le reste de la société, ainsi que leur statut de résidence, leur regroupement familial et leur droit potentiel à la citoyenneté. Le logement est une voie d'intégration et, en même temps, la qualité du logement est un indicateur-clé d'une intégration sociétale réussie.

**L'amélioration de l'accès à un logement adéquat dans les villes est l'une des voies fondamentales vers l'intégration sociale et spatiale des populations migrantes.** Les études montrent<sup>4</sup> qu'un logement adéquat constitue le troisième facteur le plus important contribuant à l'intégration réussie des migrants internationaux après les compétences linguistiques et l'accès à l'emploi.

Ce document d'information s'appuiera sur des approches inclusives préconisant la jouissance par les migrants du droit à un logement convenable tout en créant une prospérité civique, sociale et économique, dans le cadre des stratégies de planification et de conception urbaines au niveau local. Il soulignera également **l'importance du logement pour combler le fossé entre aide humanitaire et aide au développement** et atteindre les Objectifs de Développement Durable – en particulier l'Objectif 11 qui est de rendre les villes inclusives, durables, résilientes et sûres – ainsi que la mise en œuvre du Nouvel Agenda Urbain.

## 2. Contexte

L'accessibilité au logement est devenue une crise mondiale affectant non seulement les groupes en situation de vulnérabilité, mais aussi les groupes à revenu moyen et à faible revenu souffrant des conséquences d'une détérioration du parc immobilier et d'un manque d'options en terme de sécurité foncière. Aujourd'hui, les ménages méditerranéens à revenu faible ou moyen dépensent une plus grande portion de leurs revenus pour leurs logements que jamais<sup>5</sup>. En Espagne, en Grèce, au Portugal et en Italie<sup>6</sup>, près de la moitié de la population dans le quintile inférieur de la répartition du revenu dépense plus de 40% du revenu disponible pour leurs hypothèques et leurs loyers. En outre, l'approvisionnement de logements convenables a été lent et l'offre ne répond pas à la demande mondiale, en partie à cause d'un essor prolongé des prix du logement.

Le décalage entre la capacité des gouvernements locaux à gérer la croissance du marché privé et les ressources financières limitées des autorités locales pose de sérieux défis dans la région méditerranéenne. En outre, divers facteurs économiques tels que le prix élevé des terrains urbains et leur inflation rapide, les procédures complexes et coûteuses d'enregistrement et d'obtention de titres de propriété, ainsi que les questions liées à la cohésion sociale et aux inégalités, continuent d'affecter les populations à faible revenu et vulnérables, comme les réfugiés et autres migrants.

Les villes du nord de la Méditerranée font face à des défis majeurs en matière de logement. À l'heure actuelle, le besoin en logements sociaux comme solution abordable semble être le plus important dans les grandes régions métropolitaines, où la bulle immobilière ne fait que s'aggraver en raison de la forte demande. La Charte de Genève des Nations Unies de 2015<sup>7</sup> sur le logement durable souligne que le développement du logement durable dans l'Union Européenne<sup>8</sup> est confronté à de multiples défis, avec des interactions complexes entre les tendances liées à la mondialisation, aux évolutions démographiques, au changement climatique et à la récente crise économique qui aboutit à rendre les logements de plus en plus inabordables et à une baisse de l'accès à des logements habitables et sécurisés. Cela a exacerbé les inégalités sociales et a créé des espaces urbains socio-économiquement fracturés.

Au sud et à l'est de la Méditerranée, en particulier dans les pays arabes<sup>9</sup>, le secteur du logement a souvent souffert en raison de conflits armés. Sur les 22 pays arabes<sup>10</sup>, neuf ont subi au moins un conflit armé depuis 2009, ce qui a entraîné l'affaiblissement de l'Etat de droit, la diminution de la capacité opérationnelle des services urbains, la propagation du logement informel et de l'occupation des terres sans titre, l'augmentation de la criminalité, et en particulier la destruction du parc immobilier lui-même.

**Conséquence des conflits armés, la présence d'un grand nombre de personnes déplacées de force peut générer des hausses du coût des logements et de services de base dans les villes hôtes<sup>11</sup>.** La Jordanie à elle seule accueille 1,26 million de réfugiés syriens, dont 85% vivent dans hors des camps de réfugiés<sup>12</sup>. L'afflux de réfugiés continue de réduire la capacité d'absorption du marché du logement jordanien, ce qui affecte majoritairement les familles jordaniennes à faible revenu moyen. Conséquemment, avec une pénurie de logements abordables estimée à plus de 90 000 unités, il est clair que la Jordanie requiert urgemment de nouvelles solutions en termes d'offre de logements.

Les tendances globales montrent que les réfugiés cherchent principalement sécurité, abris et services de base dans les villes des pays voisins à la crise, comme la Turquie (2,62 millions) et le Liban (1,07 million)<sup>13</sup>. Face à cette augmentation brutale et imprévue de la population, les pays voisins sont souvent confrontés à des demandes de logement pour lesquelles ils ne sont ni préparés ni équipés..

L'idée d'une politique adéquate du logement a été l'objet d'un long débat politique influencé par des opinions changeantes sur le rôle des gouvernements dans les affaires socio-économiques et environnementales. Au cours des deux dernières décennies, les politiques se sont concentrées sur le logement en tant que marchandise au lieu d'un élément fondamental de bien-être. Ainsi, le rôle des pouvoirs publics dans la fourniture de logements a été réduit d'un rôle de gestion générale à un simple rôle de réglementation du marché de l'habitation. De même, les gouvernements ont souvent encouragé la propriété individuelle, la privatisation des programmes de logement social, la déréglementation des marchés de financement du logement et l'utilisation d'allocations-logement pour aider les ménages à faible revenu<sup>14</sup>.

Les gouvernements à revenu moyen et élevé, en promouvant ces approches<sup>15</sup>, visaient ainsi à réduire les déficits publics, à cibler les subventions aux pauvres, à privatiser les actifs publics, à déréglementer les marchés et à établir des droits et politiques de propriété privée qui faciliteraient les marchés au lieu de les substituer. D'une manière générale, cette conception et interprétation du rôle du gouvernement sur les marchés<sup>16</sup> ainsi que le débat offre/demande ont été polarisants et obstructifs pour les milieux politiques, car ils ne se sont pas concentrés efficacement sur l'approvisionnement de logements convenables aux groupes qui en ont le plus besoin, comme les personnes âgées, les jeunes, les femmes, les populations ethniques dispersées, les parents célibataires et les migrants à faible revenu.

Comme le confirment l'expérience des pays en transition et les effets de la déréglementation des marchés hypothécaires, les gouvernements doivent faire partie intégrante des divers acteurs du marché du logement, notamment en ce qui concerne la définition des objectifs des investissements. Sans ce rôle fort des autorités publiques et les législateurs, les marchés du logement peuvent être dangereusement instables et sans respect pour les critères minimaux, comme les normes mentionnées dans le droit au logement adéquat (voir l'encadré 1 ci-dessous) reconnu internationalement, qui inclue des notions de qualité et d'inclusion sociale entre autres.

Malgré les crises économiques, les troubles civils, les turbulences politiques et les conflits de cette dernière décennie, de nombreuses villes ont réalisé des progrès importants dans le vaste domaine du développement urbain et du logement. Dans beaucoup de pays à la fois stables et post-conflit, les gouvernements s'efforcent de suivre le rythme des tendances de l'urbanisation en explorant de nouveaux domaines de développement, en s'assurant qu'il y a des logements et des terres abordables, et en s'efforçant de respecter les droits de l'homme tels que le droit à un logement adéquat à travers, par exemple, la prévention des expulsions forcées.

### **3. Logement et aménagement urbain**

Les zones urbaines prospères offrent souvent un large éventail de d'opportunités qui attirent les migrants. De même, les villes sûres peuvent offrir un abri pour les réfugiés, les demandeurs d'asile et autres personnes déplacées de force. En outre, les villes peuvent également offrir un réseau social de soutien, par exemple, à travers les membres de la même diaspora. Les villes peuvent répondre aux besoins les plus importants des nouveaux arrivants, y compris les services de base, le logement et même l'emploi. Néanmoins, lorsque les villes ne sont pas préparées, les emplois peu rémunérateurs, peu qualifiés et informels sont souvent les seules solutions disponibles pour les migrants lesquels se trouvent principalement dans les zones urbaines. C'est donc à l'échelle de la ville qu'apparaissent la plupart des problèmes et défis de la migration.

En raison des conflits, des catastrophes naturelles et des changements climatiques entre autres, la migration est souvent spontanée. Par conséquent, les villes-hôtes se trouvent fréquemment forcées d'accueillir des populations supplémentaires sans l'avantage d'une planification à long terme et d'une répartition équitable des ressources. Cela entraîne souvent des situations où les migrants, y compris les réfugiés, doivent vivre dans des établissements informels souvent surpeuplés sans accès aux services de base, à la protection sociale, au marché du travail, etc.

La migration pose plusieurs défis socio-culturels, économiques, écologiques et institutionnels distincts qui doivent être abordés afin de favoriser une urbanisation durable grâce à la réalisation des droits de l'homme dans les villes et un développement inclusif. La plupart de ces défis liés aux flux migratoires peuvent être abordés au préalable avec l'utilisation de la planification intégrée. Les planificateurs dans ce sens peuvent anticiper des changements, préparer et tenir compte de la croissance, tout en tirant le meilleur parti du potentiel des flux migratoires.

Bien que les villes puissent investir dans la planification des changements démographiques, il est important d'utiliser également les cadres des droits de l'homme. Par exemple, si le droit à un logement adéquat n'est pas pleinement pris en considération, les populations migrantes peuvent se trouver avec peu d'options de logement qui répondent réellement à leurs besoins. Ceci montre que les solutions actuelles souffrent d'un manque d'approches intégrées et inclusives, ce qui entraîne des solutions de logement déconnectées et des établissements humains fragmentés.

### **Box1. Le droit à un logement adéquat**

Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies a souligné<sup>17</sup> que le droit à un logement convenable ne devrait pas être interprété de manière étroite et doit plutôt être considéré comme le droit de vivre quelque part en sécurité, paix et avec dignité.

#### **Le droit à un logement adéquat recouvre des libertés, parmi lesquelles:**

- la protection contre les expulsions forcées et la destruction et la démolition arbitraires de son logement; le droit de ne pas subir d'ingérences arbitraires dans son logement, sa vie privée et sa famille;
- le droit de choisir sa résidence, de décider du lieu où l'on souhaite vivre et de circuler librement.

#### **Le droit à un logement adéquat recouvre des droits, parmi lesquelles:**

- la sécurité foncière;
- la restitution d'un logement, de terres et de biens;
- accès égal et sans discrimination à un logement adéquat;
- participation à la prise de décisions en matière de logement aux niveaux national et communautaire.

#### **Un certain nombre de conditions doivent être remplies pour qu'un abri puisse être considéré comme un «logement adéquat»:**

- sécurité foncière: un logement n'est pas adéquat si ses occupants n'ont pas un degré de sécurité d'occupation garantissant une protection juridique contre les expulsions forcées, le harcèlement et autres menaces ;
- disponibilité de services, matériaux, installations et infrastructures: un logement n'est pas adéquat si ses occupants ne disposent pas d'eau potable, de systèmes d'assainissement convenables et d'une source d'énergie pour cuisiner, se chauffer, s'éclairer, le stocker des aliments ou évacuer les ordures ménagères ;
- prix abordable: un logement n'est pas adéquat si son coût menace ou compromet l'exercice de ses occupants d'autres droits fondamentaux ;
- habitabilité: un logement n'est pas adéquat s'il ne garantit pas la sécurité physique de ses occupants ou n'offre pas suffisamment d'espace ainsi qu'une protection contre le froid, l'humidité, la chaleur, la pluie, le vent, et autres dangers pour la santé et risques structurels ;
- accessibilité: un logement n'est pas adéquat si les besoins spécifiques des groupes vulnérables et marginalisés ne sont pas pris en compte ;
- emplacement: un logement n'est pas adéquat s'il n'a pas à proximité des possibilités d'emploi, des services de soin, des écoles, des services de garde d'enfants et autres établissements sociaux, ou s'ils sont situés dans des zones polluées ou dangereuses ;
- respect de l'identité culturelle: un logement n'est pas adéquat s'il ne respecte pas et ne tient pas compte de l'identité culturelle de ses occupants.

### **3.1 Contraintes des migrants en matière d'accès à un logement adéquat**

Les migrants se retrouvent souvent dans une situation défavorisée pour accéder au logement par rapport aux populations locales. Dans les 28 pays de l'UE<sup>18</sup>, les migrants dépendent de manière disproportionnée des locations privées, et sont plus susceptibles d'être mal informés de leurs droits et des discriminations dont ils peuvent faire l'objet. Dans la région méditerranéenne, ils sont également confrontés à d'importants obstacles en termes d'accès aux logements sociaux ou aux avantages du logement, ils sont plus enclins à vivre dans des logements de moins bonne qualité et moins bien reliés que la moyenne nationale, ils sont plus susceptibles de vivre dans des logements surpeuplés et de dépenser une portion plus élevée de leur revenu sur le loyer. Voici quelques-unes des contraintes auxquelles sont confrontés les migrants pour accéder à un logement adéquat.

#### **Les migrants sont souvent à part géographiquement:**

Les migrants sont particulièrement vulnérables aux violations des droits de l'homme, y compris aux violations de leur droit à un logement convenable et aux expulsions forcées. Une planification inadéquate, associée à l'afflux de populations migrantes, contribue directement à la ségrégation sociale et spatiale à long terme dans les zones urbaines. Lorsqu'ils ne sont confrontés à aucun autre choix, les migrants, y compris les réfugiés, se rabattent sur les terres disponibles pour s'installer, y compris des zones sans clarté sur les titres de propriété. Souvent, ces terres sont situées dans des zones sujettes à des risques naturels, inadéquates pour le logement, ou à proximité des routes, des chemins de fer, des fleuves, des pentes, etc.

#### **Les migrants peuvent être exclus des ressources locales déjà limitées**

La population migre vers les zones urbaines et cela peut entraîner des contraintes supplémentaires d'accès à la terre, au logement et aux services de base. La demande croissante envers les ressources limitées peut entraîner des tensions sociales entre les communautés-hôtes et les migrants. Les Nations Unies<sup>19</sup> soulignent également que les migrations entre les zones rurales et urbaines soulèvent des difficultés liées à la gestion des ressources telles que l'électricité et l'eau potable et la gestion des déchets solides et des eaux usées, ce qui pose des défis écologiques et de santé publique accrus pour les administrations locales. En outre, les migrants sont confrontés à davantage de difficultés lorsqu'ils tentent d'accéder aux subventions et aux avantages sociaux. Tout ce qui précède est fondamental pour un logement adéquat.

### **Les migrants ne sont souvent pas inclus dans les processus participatifs de prise de décision**

Les autorités locales et nationales manquent généralement de ressources financières et de compétences techniques suffisantes pour faciliter l'inclusion des migrants dans la planification urbaine. L'inclusion peut être réalisée à travers la gestion de zones urbaines qui favorisent l'équité et l'inclusion (ONU-Habitat et UNESCO, 2015) afin de réaliser les droits des migrants ainsi que des processus participatifs adéquats spécifiques aux groupes-cible.

Dans certains pays où la décentralisation est forte, comme en Allemagne ou en Autriche, l'intégration est avant tout une question locale et provinciale. Par conséquent, ces pays ont développé d'importantes pratiques d'intégration<sup>20</sup> au niveau local qui reposent sur l'accès aux droits et s'appuient fortement sur des approches participatives qui incluent les migrants.

### **Les migrants ont plus de difficultés à obtenir un logement adéquat**

Les marchés du logement sont liés aux problèmes sociaux, en particulier dans un contexte de flux migratoires. Plusieurs études démontrent<sup>21</sup> que différents indicateurs liés au logement révèlent à quel point les villes intègrent leurs migrants: par exemple, l'accès à la propriété est un indicateur de gestion à long terme des migrants; un régime de location est un indicateur de protection contre la discrimination sur le marché locatif. Dans l'ensemble de l'Europe, les ménages migrants sont trois fois moins susceptibles d'être propriétaires, en particulier en Espagne, en Italie, en Grèce et en Belgique.

Une étude commandée par l'UE révèle que le taux de surcharge de logements pour les ressortissants de pays tiers a connu une augmentation significative de 2013 à 2014, alors que 30% des citoyens non-membres de l'UE en âge de travailler appartenaient à ce groupe, contre 11% des citoyens nationaux<sup>22</sup>. Le taux de surcharge des coûts du logement permet aux décisionnaires d'évaluer l'impact du coût du logement sur le niveau de pauvreté et de qualité de vie des migrants<sup>23</sup>.

### **Les migrants sont susceptibles de vivre dans des conditions de surpeuplement**

Près de 1 personne sur 4 vivant dans un logement inadéquat ou surpeuplé dans les pays de l'OCDE est d'un ménage d'immigrés. Il est courant de trouver des migrants vivant dans des mauvaises conditions sans espace habitable suffisant ou système d'assainissement. Dans l'UE, le surpeuplement est défini en fonction du rapport entre le nombre de salles dans l'habitation et le nombre de personnes résidant dans cette habitation<sup>24</sup>. Les Nations Unies ont défini qu'une unité d'habitation est considérée comme offrant un espace de vie suffisant pour les membres du ménage s'il y a moins de trois personnes par pièce habitable<sup>25</sup>.

Le surpeuplement et le surcoût du logement sont deux principaux indicateurs généraux d'inclusion sociale de l'UE pertinents pour les migrants. À l'échelle de l'UE, le taux de surpeuplement chez les personnes nées à l'extérieur de l'UE et âgées de 20 à 64 ans est de 25%, contre 17% pour les personnes nées dans l'UE. Les niveaux sont les plus élevés en Europe centrale et du sud-est (Bulgarie, Croatie, Grèce, Hongrie et Pologne - 40% à 55%) et les plus faibles (<10%) en Belgique, à Chypre, en Irlande, à Malte et aux Pays-Bas<sup>26</sup>.

De plus, les abris – temporaires – qui sont fournis par les villes pour les réfugiés et les sans-abris, sont souvent surpeuplés et ne répondent pas aux besoins spécifiques de groupes particuliers tels que les femmes et les filles. Les situations de surpeuplement dans les abris ou les dortoirs affectent particulièrement la dignité des femmes et les filles, la vie privée et/ou la sécurité de la personne.

### **Les migrants sont particulièrement vulnérables aux expulsions forcées et à l'itinérance**

Les migrants ont souvent davantage d'obstacles pour obtenir un logement ou un abri en raison des difficultés auxquelles ils doivent faire face en matière d'emploi. Même s'ils parviennent à sécuriser un logement, le fait d'avoir un revenu peu fiable les laisse souvent en danger d'être expulsés. Pour ces deux raisons, les migrants sans papiers ont tendance à constituer la majorité des sans-abris. Le manque de papiers et leur criminalisation dans de nombreux pays – doublés de la stigmatisation associée aux personnes sans abri – signifient que la plupart seront incapables ou craindront de contester des pratiques de location de logement discriminatoires ou autrement abusives et devront ainsi se rabattre sur des solutions informelles pour leur logement.

### **Les migrants font souvent face à la discrimination**

La discrimination dans le logement peut être subtile et difficile à prouver. Néanmoins, elle a un impact négatif sur les situations déjà complexes dans lesquelles se trouvent beaucoup de migrants. Elle renforce la ségrégation de fait et porte atteinte à l'inclusion sociale et spatiale.

En Espagne, par exemple, une enquête montre que lors de la location d'un appartement, la réponse des agents immobiliers et des propriétaires varie selon que le locataire ou non est un migrant<sup>27</sup>. Cette même étude menée en 2016 révèle que 69,8% des personnes à qui l'on a déclaré par téléphone qu'il n'y avait pas d'appartement disponible étaient nées à l'étranger. La part des personnes ayant des origines étrangères ayant reçu ce type de réponse en personne est encore plus élevée: 86,7%. Par conséquent, il est courant de trouver des marchés du logement qui ne sont pas réglementés par des politiques visant à lutter contre les pratiques discriminatoires à l'égard des migrants et qui augmentent le risque des migrants en cas de défaut de paiement et qui résultent en conflits.

### **3.2 Logement et aménagement urbain qui favorise l'inclusivité, l'égalité et la diversité: facteurs-clé pour l'intégration réussie des migrants**

#### **Engagements internationaux:**

**ONU-Habitat** promeut l'approche du « **Logement au centre** » comme un moyen d'atteindre une urbanisation durable, inclusive, résiliente et sûre. «Le Logement au centre» est le cadre conceptuel d'action qui vise à passer d'une vision de simple construction d'habitations à une vision holistique d'approvisionnement de logements, orchestrée en symbiose avec les pratiques de planification urbaines afin de placer les personnes et leurs droits fondamentaux au cœur du développement durable des villes. L'espoir est de produire des solutions de logement nouvelles et plus durables, en particulier pour les groupes dans des situations vulnérables comme les migrants, y compris les réfugiés.

En outre, **le Nouvel Agenda Urbain** reconnaît le rôle essentiel de l'urbanisation pour le développement durable. Ce rôle se reflète fortement dans l'Agenda 2030, où l'Objectif 11 vise à «rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables». Les deux Agendas encouragent les gouvernements à mettre en œuvre des réponses holistiques aux défis et aux opportunités offertes par les flux migratoires pour un développement urbain durable. La migration est un paramètre essentiel à prendre en compte dans la planification urbaine et le développement de la politique du logement.

*Nous nous engageons à exploiter durablement le patrimoine naturel et culturel, matériel et immatériel, dans les villes et les établissements humains, grâce à la mise en œuvre de politiques urbaines et territoriales intégrées et à la réalisation, aux niveaux national, infranational et local, d'investissements suffisants destinés à préserver et à promouvoir les infrastructures et les sites culturels, les musées, les cultures et les langues autochtones, ainsi que les savoirs et les arts traditionnels, compte tenu du rôle qu'ils jouent dans la restauration et la redynamisation des zones urbaines ainsi que dans le renforcement de la participation sociale et de l'exercice de la citoyenneté.*

<sup>28</sup>

Sur le plan international, le paragraphe 39 de la «Déclaration des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants»<sup>29</sup> mentionne l'importance des politiques urbaines nationales, dans lesquelles le logement est central, pour faciliter l'inclusion :

*Nous lutterons contre la xénophobie, le racisme et la discrimination à l'encontre des réfugiés et des migrants dans nos sociétés. Nous entendons prendre les mesures qui s'imposent pour améliorer leur intégration et leur inclusion, selon qu'il conviendra, et en particulier en ce qui concerne l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à la justice et aux cours de langue. Nous reconnaissons que ces mesures permettront de réduire les risques de marginalisation et la radicalisation. Des politiques nationales relatives à l'intégration et à l'insertion seront élaborées, selon qu'il conviendra, en collaboration avec les organisations de la société civile, y compris les organisations confessionnelles, le secteur privé, les organisations d'employeurs et de travailleurs et d'autres parties prenantes. Nous notons également que les réfugiés et les migrants auront l'obligation de respecter les lois et réglementations de leurs pays d'accueil.*

**Promouvoir la réalisation des droits des migrants dans les villes:** l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme affirme la liberté de circulation, «le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.». Les populations migrantes doivent bénéficier des mêmes droits que le reste de la société, en accordant une attention particulière aux groupes de migrants les plus vulnérables et les plus marginalisés. Ceci est clairement indiqué par le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants<sup>30</sup>; l'inclusion des migrants dans les plans d'action nationaux pertinents et les stratégies telles que les stratégies nationales de logement public est également une nécessité.

#### **Promouvoir un développement urbain inclusif et équitable grâce à des processus participatifs**

Les migrants doivent être assortis d'un accès égal à toutes les dimensions de la ville, telles que les terrains, le logement, les opportunités d'emploi et les services. Cela nécessite le renforcement des pratiques antidiscriminatoires et le renforcement d'une atmosphère générale de tolérance (ONU-Habitat et UNESCO, 2015), associés à une planification urbaine intégrée, durable et participative. La population migrante doit être

<sup>5</sup>ème Rencontre Thématique Pair à Pair- Document D'Information

Migration de Ville en Ville de la Méditerranée

Mise en Œuvre dans le Cadre du Dialogue sur la Migration du Transit Méditerranéen (MTM)

activement engagée dans la sphère publique de la société d'accueil à travers des mesures telles que participation à la prise de décisions au niveau local.

Afin de lancer la discussion sur le rôle des autorités nationales et locales sur les problèmes susmentionnés, ce document d'information propose les recommandations générales suivantes:

#### **Recommandations pour les gouvernements locaux**

- Soutenir l'inclusion des migrants dans la ville à travers une planification urbaine participative.
- Générer des programmes mondiaux et régionaux conjoints sur les migrants et les villes, en mettant l'accent sur les autorités locales, l'élaboration des politiques urbaines et du logement et les droits de l'homme. Développement d'outils normatifs communs, de modules de renforcement des capacités et d'opérations sur le terrain.
- Investir dans le développement de projets et d'options de financement afin d'obtenir les ressources supplémentaires nécessaires pour faciliter l'accès des migrants à un logement adéquat.
- Explorer des solutions de logement innovantes et plus durables afin de faciliter l'accès à un logement adéquat pour l'intégration des groupes de migrants.
- Interdire la discrimination dans l'accès au logement en raison de la nationalité, de race, d'origine ethnique ou de religion.
- Assurer que les normes de logement et les codes de construction au niveau local ont les mêmes normes de santé et de sécurité pour les migrants, y compris les réfugiés et les demandeurs d'asile, que pour les citoyens nationaux.
- Promouvoir les conditions d'accès à un logement soutenu et géré publiquement, sans discrimination indirecte envers les migrants, et ce à travers des programmes de sensibilisation, de services multilingues, de communication sur les pratiques discriminatoires, etc.
- Promouvoir l'utilisation du renouvellement urbain et de l'utilisation de stocks vacants le cas échéant pour le logement des migrants.
- Promouvoir l'inclusion et la tolérance interculturelle dans toutes les institutions et organisations impliquées dans le secteur du logement, et l'introduction d'outils de gestion de la diversité comme les services multilingues et les séances de formations interculturelles.
- Encourager une planification urbaine locale qui favorise les quartiers bien situés et à usage mixte qui tiennent également compte des besoins des migrants à travers des processus de design participatifs.

#### **Recommandations pour les gouvernements nationaux**

- Souligner le rôle-clé des villes dans l'agenda international et national des migrations.
- Soutenir les autorités locales en profitant des possibilités de financement liées aux questions de migration autour du logement.
- Adopter de lois interdisant la discrimination dans le domaine de l'approvisionnement de services, y compris le logement, ainsi que des mécanismes efficaces d'application de ces lois et de programmes de sensibilisation.
- Viser à l'équilibre social et à l'atténuation de la ségrégation spatiale en éparpillant le logement social à travers les villes et en favorisant les quartiers mixtes.
- S'engager constamment dans le suivi et l'évaluation des politiques, y compris sur la situation du logement des migrants et le niveau de cohésion sociale dans les quartiers urbains.
- Augmenter l'accès aux options de financement du logement, et faciliter l'accès aux prêts bancaires pour les familles de à faible revenu.

## **Conclusions**

Le logement et l'urbanisme doivent répondre à l'appel actuel grandissant pour une meilleure gestion urbaine et métropolitaine, à l'autonomisation des acteurs urbains locaux et à la reconnaissance des résultats positifs que l'intégration des politiques de planification urbaines et des politiques du logement peuvent apporter aux économies locales. En ce sens, les villes ont des solutions-clé pour les défis liés aux flux migratoires, y

compris sur le secteur informel et sur la l'augmentation générale du nombre de logements non-convenables ainsi que sur l'approvisionnement en services de base pour tous. Il est essentiel d'avoir une vision à long terme d'une gouvernance inclusive et participative qui combatte le développement de l'étalement urbain et favorise l'intégration spatiale et l'inclusion dans tous les aspects de la vie urbaine.

En outre, les autorités locales sont souvent les mieux informées sur les réalités locales et ont donc la connaissance et la capacité de mettre en œuvre les meilleures politiques dans le cadre de la planification locale. Les gouvernements locaux peuvent fournir aux migrants l'accès à des informations et des services pertinents concernant un logement convenable et favoriser leur participation à la vie sociale et politique dans les zones concernés.

**Les politiques adéquates pour les migrants en termes de logement** dépendront des réponses des villes aux divers flux migratoires et de leur capacité à planifier et à développer des solutions pratiques qui tiennent compte de la façon dont les flux migratoires transforment, élargissent et diversifient l'espace urbain à l'échelles des quartiers et à l'échelle des villes entières. L'inclusion des migrants dans les villes est un élément important qui peut redéfinir le dynamisme économique, social et culturel des villes.

Les politiques efficaces envers les migrants ont le pouvoir de contribuer aux flux d'argent, d'accroître les revenus publics, à l'échange de connaissances et d'idées entre les villes d'origine et de destination, ainsi qu'à l'amélioration de la cohésion sociale et les moyens de subsistance parmi les communautés d'accueil et de migrants.

### Liste de références:

- 
- <sup>1</sup> Document d'information MC2CM sur Le Dialogue social, interculturel et interreligieux, Lisbonne, 2016
  - <sup>2</sup> Document d'information MC2CM sur La Jouissance des services de base dans le cadre des droits de l'homme, 2016
  - <sup>3</sup> Document d'information MC2CM sur L'Emploi et l'entreprenariat, Madrid, 2016
  - <sup>4</sup> Carter Tom, L'Influence de l'immigration sur les marchés mondiaux du logement urbain, la politique urbaine et la recherche, 2005, Taylor et Francis
  - <sup>5</sup> OCDE (2017), Dépenses des ménages (indicateur). Doi: 10.1787 / b5f46047-fr (consulté le 14 mars 2017)
  - <sup>6</sup> [www.oecd.org/social/affordable-housing-database.htm](http://www.oecd.org/social/affordable-housing-database.htm)
  - <sup>7</sup> CEE-ONU, 2016, La Charte genevoise des Nations Unies pour le logement durable,
  - <sup>8</sup> La région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe couvre plus de 47 millions de kilomètres carrés. Ses États membres comprennent les pays d'Europe, mais aussi des pays d'Amérique du Nord (Canada et États-Unis), d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan) et d'Asie occidentale (Israël)
  - <sup>9</sup> Abu-Swaireh, Luna. 2015, Disaster Risk Reduction for Resilience and Sustainable Development in the Arab Region.
  - <sup>10</sup> UNHCR, 2015, Global Trends Forced Displacement, <http://www.unhcr.org/576408cd7.pdf>
  - <sup>11</sup> ORSAM, 2015, Effects of the Syrian Refugees on Turkey, Ankara. [Http://www.orsam.org.tr/files/Raporlar/rapor195/195eng.pdf](http://www.orsam.org.tr/files/Raporlar/rapor195/195eng.pdf)
  - <sup>12</sup> ONU-Habitat, 2016, Final Evaluation of the UN-Habitat Jordan Affordable Housing Programme
  - <sup>13</sup> Ibid
  - <sup>14</sup> ONU-Habitat, World Cities Report, Urbanization and Development: Emerging Futures, p.47, 2016, Nairobi
  - <sup>15</sup> UNHCS, 1991, Action 21 Chapitre 7, ONU-Habitat 2016, World Cities Report
  - <sup>16</sup> Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population (2014) World Urbanization Prospects: The 2014 Revision, Highlights (ST / ESA / SER.A / 352)
  - <sup>17</sup> Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et ONU-Habitat, Le Droit à un logement convenable:

Le droit à un logement convenable a été reconnu comme faisant partie intégrante du droit à un niveau de vie suffisant dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966. D'autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ont depuis reconnu ou rappelé le droit à un logement convenable ou certains éléments de ce droit, comme la protection du logement de chacun et de sa vie privée. Le droit à un logement convenable concerne tous les États car tous ont ratifié au moins un instrument international y faisant référence et se sont



---

engagés à le protéger, dans des déclarations, plans d'action ou documents finals de conférences internationaux.

<sup>18</sup> [ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Migrant\\_integration\\_statistics\\_-\\_housing](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Migrant_integration_statistics_-_housing)

<sup>19</sup> Habitat III, 2015, Issue Paper 15 Urban Resilience,, New York

<sup>20</sup> Document d'information MC2CM sur Le Dialogue social, interculturel et interreligieux, Lisbonne, 2016

<sup>21</sup> [appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=ilc\\_lvho07c&lang=en](http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=ilc_lvho07c&lang=en)

<sup>22</sup> [ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Migrant\\_integration\\_statistics\\_-\\_housing](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Migrant_integration_statistics_-_housing)

<sup>23</sup> [unstats.un.org/unsd/demographic/products/dyb/dybtr.htm](http://unstats.un.org/unsd/demographic/products/dyb/dybtr.htm)

<sup>24</sup> Une personne est donc considérée comme vivant dans un logement surpeuplé si le ménage n'a pas à sa disposition un nombre minimum de pièces égales à: une pièce pour le ménage; une pièce par couple dans le ménage; une pièce pour chaque personne âgée de 18 ans ou plus; une pièce par couple de célibataires du même genre entre 12 et 17 ans; une pièce pour chaque personne âgée de 12 à 17 ans et non-comprise dans la catégorie précédente; une pièce par paire d'enfants de moins de 12 ans.

<sup>25</sup> Urban Indicators Guidelines: Monitoring the Habitat Agenda and the Millennium Development Goals – ONU-HABITAT 2009

<sup>26</sup> [ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Migrant\\_integration\\_statistics\\_-\\_housing](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Migrant_integration_statistics_-_housing)

<sup>27</sup> European Commission General Directorate for Home Affairs, 2013, Using EU indicators of immigrant Integration

<sup>28</sup> Habitat III, 2016, Nouvel Agenda Urbain, Document final, Quito

<sup>29</sup> Assemblée générale des Nations Unies, 2016,

Projet de résolution renvoyé à la réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants par l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, New York

<sup>30</sup> [www.ohchr.org/EN/Issues/Migration/SRMigrants/Pages/SRMigrantsIndex.aspx](http://www.ohchr.org/EN/Issues/Migration/SRMigrants/Pages/SRMigrantsIndex.aspx)